ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1124

ÉCHANTILLONNAGE DU NOIR DE CARBONE LIVRÉ EN VRAC DESTINÉ À L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

1ère ÉDITION Octobre 1969

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1124, Échantillonnage du noir de carbone livré en vrac destiné à l'industrie du caoutchouc, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 45, Caoutchouc, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En septembre 1967, ce Projet de Recommandation ISO (Nº 1303) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

| Allemagne | Inde | R.A.U. |
|-----------|------------------|-----------------|
| Australie | Iran | Royaume-Uni |
| Autriche | Israël | Suède |
| Brésil | Italie | Suisse |
| Canada | Japon | Tchécoslovaquie |
| Espagne | Nouvelle-Zélande | Thaîlande |
| France | Pays-Bas | U.R.S.S. |
| Grèce | Pologne | U.S.A. |
| Hongrie | Portugal | |

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en octobre 1969, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

R 1124

Octobre 1969

MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE DU NOIR DE CARBONE LIVRÉ EN VRAC

DESTINÉ À L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe un mode d'échantillonnage du noir de carbone destiné à l'industrie du caoutchouc, livré en vrac en wagons-citernes ou en camions-citernes. Cette méthode a pour but d'obtenir des échantillons représentatifs du noir de carbone de chaque compartiment ou de la citerne entière. Ces échantillons peuvent être utilisés pour déterminer soit la qualité moyenne du lot, soit la variation de cette qualité.

2. MODE D'ÉCHANTILLONNAGE

Chaque compartiment de wagon-citerne ou de camion-citerne destiné au transport du noir de carbone est muni de deux orifices latéraux d'échantillonnage.

Par chaque orifice prévu, laisser d'abord couler une quantité de noir de carbone d'au moins 5 litres, qui sont à éliminer. Prélever ensuite un échantillon de 5 litres environ.

Les échantillons ainsi obtenus peuvent être conservés soit indivuellement, soit mélangés, selon accord entre l'acheteur et le fournisseur.

3. CONSERVATION ET PRÉARATION DES ÉCHANTILLONS

- a) Conserver les échantillons dans des récipients étanches pendant toute la durée des essais.
- b) Manutentionner avec précaution les échantillons destinés à apprécier la qualité des granules afin d'éviter leur dégradation.
- c) Faire passer chaque échantillon dans un diviseur d'échantillon, modèle à un étage, au moins deux fois, afin d'éviter la stratification. Cette précaution est particulièrement importante pour les essais de détermination de la qualité des granules.

4. PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANTILLONNAGE

Le procès-verbal doit mentionner les indications suivantes :

- a) identification de l'échantillon;
- b) nombre et emplacement des orifices à travers lesquels les échantillons ont été prélevés.